



OMNISPORTS

votre club par excellence

NOTE D'INFORMATION PASS VACCINAL

Applicable du 24 janvier au 1^{er} février inclus 2022

À compter du lundi 24 janvier 2022, **toutes les personnes de plus de 16 ans** doivent présenter un Pass vaccinal pour accéder à l'ensemble des installations de l'ASM : adhérents, bénévoles, salariés ASM, salariés des partenaires, extérieurs, visiteurs, accompagnants. Le Pass sanitaire reste la règle pour les mineurs de 12 à 15 ans. Pour les moins de 12 ans, l'entrée au Club est en accès libre.

Le Pass vaccinal consiste, pour les 16 ans et +, à présenter :

- Soit un schéma vaccinal complet avec QR Code
- Soit le résultat d'un test PCR positif datant de moins de 6 mois faisant office d'un certificat de rétablissement avec QR Code
- Soit un certificat médical de contre-indication vaccinale.

Rappel :

Le Pass Sanitaire consiste, pour les 12/15 ans, à présenter en format numérique ou papier :

- Soit un certificat de vaccination complet avec QR Code,
- Soit un certificat de rétablissement
- Soit un certificat médical de contre-indication vaccinale
- Soit une preuve de test négatif de moins de 24h avec QR Code (test RT-PCR ou test antigénique)

Le port du masque reste obligatoire en intérieur et en extérieur pour toutes les personnes de plus de 6 ans. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Exigée par le Gouvernement, ces obligations s'appliquent à l'ensemble des installations de l'ASM (ERP de type X et PA), de la ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole.

L'ASM a la possibilité de réclamer un document officiel avec photographie pour vérifier la concordance avec le justificatif présenté.

Pour le site de la Gauthière :

Ce site est accessible de 07h30 à 21h30 par le portail rue Tourette et par le Boulevard Léon Jouhaux tous les jours de la semaine, samedi et dimanche compris.

Un agent d'accueil est présent de 08h00 à 21h00 à chacune des entrées pour **contrôler le Pass vaccinal (16 ans et +) et le Pass sanitaires (12/15 ans) des différentes populations accueillies.**

Pour rappel :

- Le Cabinet Médical reste accessible exclusivement sur rendez-vous.
- Les vestiaires individuels et collectifs sont ouverts.
- Le restaurant sportif reste accessible de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 20h00, en intérieur ou sur la terrasse aménagée. Les convives doivent impérativement respecter les mesures sanitaires.

Pour la salle Diderot :

La gestion et le contrôle des accès sont assurés par l'encadrement de la section Lutte.

Contact : lutte@asm-omnisports.com

Pour le Centre de Formation Partagé ASM/Clermont Foot 63 :

La gestion et le contrôle des accès sont assurés par l'encadrement des deux staffs.

L'ASM, POUR VOUS & AVEC VOUS !

#EnViedeSport#RestezPrudents

